

Communiqué de l'APCMA

20 juillet 2017

■ **Datadock : les chambres de métiers et de l'artisanat reconnues pour la qualité de leurs formations**

Engagé dans une démarche qualité, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat a fait référencer ses formations sur Datadock, la plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Bernard Stalter, président de l'APCMA, se réjouit de cette reconnaissance et félicite l'ensemble des CMA d'avoir répondu à ces nouvelles exigences.

Issu de la loi de 2014 relative à la « formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale », ce nouveau dispositif de contrôle qualité des organismes de formation imposait aux organismes de formation de s'enregistrer avant le 30 juin 2017 afin d'être référencés dans la base de données commune Datadock.

Afin d'assurer la continuité de financement des prestations de formation du réseau, l'ensemble des CMA a ainsi répondu aux vingt-et-un indicateurs imposés par décret afin de prouver leur conformité aux exigences de qualité prévues par la loi. Le Centre de formation des chambres de métiers et de l'artisanat (CFCMA) a également été référencé.

Par la diversité de leur offre, les chambres de métiers et de l'artisanat répondent ainsi aux besoins de développement et de perfectionnement professionnel et managérial du secteur.

Contact presse

Murielle Pennetier - 01 44 43 10 44 - presse@apcma.fr

Suivez l'APCMA sur [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#)

www.artisanat.fr